

Contexte

En complément au diagnostic général sur les milieux naturels établi en mars 2007 sur le territoire de la commune de Selles-sur-Cher dans le cadre du projet de Plan Local d'Urbanisme, le CDPNE a réalisé une analyse fine du patrimoine naturel (faune-flore-milieux naturels) présent sur les zones d'urbanisation future et un diagnostic de sa sensibilité écologique

Les milieux naturels

Éléments caractéristiques du patrimoine naturel

La perception la plus immédiate de la végétation et des paysages qu'elle forme sur un territoire, consiste en une reconnaissance des grandes formations végétales. Celles-ci rassemblent des groupes de plantes de physionomie semblable et évoquant un certain volume de couvert végétal : cultures, bois, fourrés, friches... S'attachant uniquement aux grandes masses qui structurent le paysage, la notion de formation végétale est, par essence, indépendante de la composition floristique.

Mais la richesse d'un patrimoine naturel ne peut être évaluée uniquement à partir d'une carte de l'occupation des sols qui présenterait la répartition des grandes formations végétales. Il est évident qu'il est tout à fait insuffisant de parler, par exemple, de "prairies" sans aucune précision sur leur nature et leur composition alors qu'il existe de nombreux types de couverts herbacés, certains communs d'autres plus rares, annuels ou pérennes, constitués de végétaux cosmopolites ou hébergeant des espèces rares, liés à des substrats secs ou engorgés.

C'est pourquoi il importe de caractériser les milieux par leur cortège floristique associé qui reflète fidèlement les conditions écologiques stationnelles (sols, climats, environnement biologique) et les influences humaines (gestion passée et présente).

Des mesures réglementaires de protection existent vis-à-vis des espèces animales et végétales et des milieux.

Il convient, tout d'abord, de faire le point sur les éléments du patrimoine naturel pouvant être concerné par ces diverses mesures.

Protection des espèces et des milieux naturels

Des mesures réglementaires de protection existent vis-à-vis des espèces animales et végétales et des milieux.

Il convient de faire le point sur les éléments du patrimoine naturel pouvant être concerné par ces diverses mesures.

Cadre réglementaire

- Mesures réglementaires de protection concernant la faune vertébrée

L'arrêté du 22 juillet 1993, modifié par un arrêté du 16 décembre 2004, fixe la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire national.

Les espèces d'oiseaux protégées présentent des degrés divers d'intérêts patrimoniaux qui peuvent être analysés à différents niveaux :

- Arrêté du 17 avril 1981, modifié par un arrêté du 05 mars 1999, fixant les listes d'oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire (J.O. du 19 mai 1981).
- Directive oiseaux 79/409 du 06 avril 1979 annexe 1 dressant la liste des espèces en danger revêtant une importance particulière pour la Communauté Européenne.
- Liste rouge de la faune disparue et menacée en France métropolitaine, 1994.

Enfin, l'arrêté du 17 avril 1981 fixe la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire. Plusieurs arrêtés, le dernier en date du 19 février 2007, apportent des modifications à ce premier arrêté de 1981.

- Mesures réglementaires de protection concernant la flore

Plusieurs mesures de protection existent vis-à-vis des plantes sauvages, tant au niveau national que régional.

Les espèces concernées font l'objet de plusieurs listes complémentaires :

- la liste des espèces végétales protégées à l'échelon national (arrêté ministériel du 20 janvier 1982) modifiée par l'arrêté ministériel du 31 août 1995,
- la liste régionale des espèces végétales protégées en Région Centre (arrêté ministériel du 12 mai 1993) qui vient compléter la liste nationale,
- la liste des espèces sauvages dont la cueillette est réglementée en Loir-et-Cher,
- la liste des espèces sauvages dont le ramassage, la récolte et la cession des parties souterraines sont interdites en Loir-et-Cher.

La liste des espèces faisant l'objet d'une protection légale est forcément limitée en nombre. Mais d'autres espèces rares ou remarquables, ne bénéficiant pas d'un statut de protection, peuvent être observées dans divers milieux privilégiés (zones humides, prés maigres...).

Diverses espèces végétales protégées (notées **) ou remarquables (notées *) ont été recensées antérieurement sur la commune de Selles-sur-Cher. On peut citer en particulier (liste non exhaustive) :

**	la Renoncule à feuilles d'Ophioglosse	<i>Ranunculus ophioglossifolius</i>
**	la Grande Pimprenelle	<i>Sanguisorba officinalis</i>
**	le Pigamon jaune	<i>Thalictrum flavum</i>
**	l'Orchis à fleurs lâches	<i>Orchis laxiflora</i>
**	l'Orchis brûlé	<i>Orchis ustulata</i>
**	le Choin noirâtre	<i>Schoenus nigricans</i>
*	l'Héliantheme nummulaire	<i>Helianthemum nummularium</i>
*	le Cirse anglais	<i>Cirsium dissectum</i>
*	diverses autres orchidées	

- Mesures réglementaires de protection concernant les milieux naturels

En ce qui concerne les milieux naturels ou semi-naturels, aucun secteur du territoire de la commune de SELLES-SUR-CHER ne fait l'objet de mesures réglementaires de protection de type réserve naturelle nationale ou régionale ou arrêté préfectoral de protection de biotope.

Le réseau Natura 2000

En 1979, la Communauté européenne a adopté la directive « Oiseaux » dont l'objectif est de protéger les milieux nécessaires à la reproduction et à la survie d'espèces d'oiseaux considérées comme rares ou menacées à l'échelle de l'Europe. Elle prévoit ainsi la désignation des sites les plus adaptés à la conservation de ces espèces en Zones de Protection Spéciale (ZPS). Un premier inventaire a été réalisé en France qui définit des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO). Ces ZICO ainsi que des nouvelles zones inventoriées deviennent des ZPS lorsqu'elles seront validées au niveau européen.

. **Le secteur des prairies du Fouzon appartient à la ZPS FR2410015 « Prairies du Fouzon »**, zone importante pour la nidification du Râle des genêts, du Courlis Cendré, du Faucon Hobereau, de la Pie grièche écorcheur et du Tarier des prés.

Les prairies du Fouzon hébergent également de nombreuses espèces de plantes protégées liées aux prairies alluviales naturelles de fauche.

. Le secteur du « Plateau de Chabris/la Chapelle Montmartin » vient d'être désigné le 30 juillet 2004 en ZPS au titre de la directive « oiseaux ». **Les secteurs de « Champcol » sur la Vernelle ainsi que la plaine alluviale du Cher sur Chabris est en limite de la bordure Nord-Ouest de cette ZPS FR2410023** qui, de fait, ne concerne pas directement le territoire de la Commune de Selles-sur-Cher. Cette zone est importante pour les espèces nicheuses et migratrices que sont le Hibou des marais, l'Oedicnème criard, l'Outarde canepetière, la Pie grièche écorcheur, la Bécassine des marais, la Caille des blés, le Courlis cendré et la Vaneau huppé.

- L'ensemble ZSC et ZPS désignées en Europe constitue le réseau Natura 2000, dont l'objectif est de mettre en œuvre une gestion écologique des milieux remarquables.

En dehors des protections réglementaires, il existe des **inventaires, documents d'alertes**, tel que l'inventaire ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) qui recensent les sites naturels remarquables et sensibles.

Les zones ZNIEFF, localisées et décrites, peuvent être :

- de type I, secteurs caractérisés par leur intérêt biologique remarquable. Ces espaces doivent faire l'objet d'une attention toute particulière lors de l'élaboration de tout projet d'aménagement et de gestion.

- ou de type II, grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Ces espaces doivent faire l'objet d'une prise en compte systématique dans les programmes de développement, afin d'en respecter la dynamique d'ensemble.

Deux secteurs du territoire communal de Selles-sur-Cher sont inscrits à cet inventaire. Il s'agit :

- d'une part, de la zone de la « **Basse vallée de la Sauldre** » (ZNIEFF de type II n°5034), mosaïque de milieux aquatiques, humides ou frais, bois, marais, petites tourbières, prairies, etc,

- d'autre part, de la zone des « **Prairies du Fouzon et du Modon** » (ZNIEFF de type I n°50140000), prairies de fauche sur alluvions.

L'inscription de cette zone à l'inventaire ZNIEFF est notamment justifiée par un ensemble de milieux aquatiques humides et frais (bois, marais, prairies, ...)

Les milieux naturels présents sur la commune

Si, par commodité, l'on a coutume de parler de milieux naturels, il s'avère plus exact, dans de nombreux cas, d'utiliser le terme de "semi-naturels".

A côté de surfaces affectées à la production agricole (champs cultivés) ou aux implantations humaines (zones urbaines) et dont la flore est imposée par l'homme qui en choisit l'essentiel des espèces végétales, il existe des milieux dont la gestion, basée sur des pratiques traditionnelles, permet à la végétation spontanée de se développer et d'exprimer ses potentialités.

Cette deuxième catégorie de milieux, que l'on peut qualifier de semi-naturels, représente, pratiquement de nos jours, les seuls secteurs "sauvages" de l'espace rural. Ils contribuent, par leur diversité, à former des paysages harmonieux et demeurent le cadre de vie habituel et parfois les ultimes refuges de la plupart des espèces animales et végétales indigènes.

Les divers milieux naturels ou semi-naturels de la commune de Selles-sur-Cher ont été caractérisés par de grands ensembles. Il n'a pas été étudié en détail et de façon approfondie la totalité de l'espace rural de la commune.

• Cultures intensives

Une part importante de la plaine alluviale du Cher et des terrasses qui s'étendent entre Cher et Saultre sont essentiellement occupés par des cultures annuelles (céréales) et, ponctuellement, pérennes (vignes).

Les cultures intensives n'autorisent généralement pas le développement d'un riche cortège d'espèces végétales sauvages.

Cependant, contrairement à la plupart des communes du département, et compte-tenu de la nature variée des sols, notamment de la présence de substrats marneux ou crayeux, il est possible que certaines parcelles de céréales hébergent des espèces adventices devenues rares de nos jours. Cette flore est mal inventoriée. Elle est, par essence, fugace et apparaît essentiellement sur des parcelles changeant d'une année à l'autre en fonction des conditions de culture et de gestion des parcelles.

Par ailleurs, des peuplements plus ou moins importants de plantes sauvages à bulbes, orchidées notamment, peuvent éventuellement subsister sur certaines parcelles de vigne, mal entretenues ou à l'abandon, comme il en existe à l'ouest de la « Thizardière ».

Actuellement la terrasse méridionale de la Saultre ne possède pas un patrimoine naturel bien connu. Mais l'évolution des pratiques agricoles et l'abandon de certaines parcelles pourraient faire apparaître des espèces méconnues et remarquables dont l'inventaire mériterait d'être entrepris au cours des prochaines années.

• **Jachères et friches**

Si l'intérêt floristique de ces milieux est plus souvent assez faible (il est basé, comme les cultures, sur la présence ou non d'espèces adventices comme l'Adonis annuelle, la Spéculaire miroir de vénus, de nombreux trèfles... ou des plantes à bulbes). Il est non négligeable pour la faune sauvage car ce sont des zones de couvert et de nourriture. De nombreuses friches sont présentes sur la commune. Dans certaines friches de vignes des orchidées, comme l'Orchis bouffon, sont certainement présentes.

Ces milieux ont des potentialités floristiques d'autant plus grandes que les sols sont pauvres en éléments minéraux nutritifs.

• **Milieux herbacés de la vallée**

La vallée du Cher était, autrefois, essentiellement occupée par des prairies naturelles installées sur des alluvions sableuses, humides ou fraîches durant l'hiver, et s'asséchant durant l'été.

Ces prairies avaient la particularité d'être inondable et périodiquement inondées, peu ou pas fertilisées par l'homme et souvent exploitées par fauchage.

Ces diverses caractéristiques autorisaient le développement d'une flore spontanée très particulière inféodées aux prairies alluviales de fauche.

Ce type de végétation et ce mode de gestion sont encore présents dans le val du Cher, à SELLES, mais surtout en aval, sur les communes de CHATILLON, MEUSNES et COUFFI.

Dans ce genre de milieu, la flore est très diversifiée. Les graminées dominent largement (Paturin des prés, Fromental, Fétuques, Brome rameux, Orge faux-Seigle, Fléole des prés, Vulpin, Dactyle, Avoine dorée, Brize, ...) mais de nombreuses autres espèces rares, remarquables (*), voire protégées (**) peuvent les accompagner (**Grande Primprenelle, **Gratiolle officinale, **Gentiane pneumonanthe, ** Ophioglosse, ** Orchis à fleurs lâches, **Scille d'automne, * Filipendule, *Oeillet des chartreux, *autres orchidées,...).

Avec la déprise agricole, une partie de ces prairies est en friche, ou en marais pour les plus humides. De nouvelles espèces apparaissent. Un abandon prolongé conduit aux fourrés dominés par les prunelliers ou les frênes et saules. Cette évolution naturelle vers le boisement spontané induit souvent une banalisation et un appauvrissement écologique des milieux concernés.

• **Boisements**

- **Boisements linéaires**

Les boisements linéaires sont composés sur la commune par des haies et des bandes boisées. Ils se rencontrent principalement dans la plaine alluviale du Cher.

Leur composition est typique des zones humides à base de Frêne, Orme, Saule ... accompagnés d'épineux (aubépine, prunellier ...). Ces milieux, aux essences variées mais banales, sont potentiellement favorables pour l'avifaune et riche en micro-mammifères.

- **Boisements diversifiés**

Les boisements ont une composition floristique ligneuse et herbacée qui varie en fonction de la roche-mère et des sols.

Les essences ligneuses sont plus diversifiées sur les sols neutres ou basiques alors que les sols acides permettent la croissance d'un nombre plus limité d'espèces d'arbres et d'arbustes. Parallèlement, le tapis herbacé est composé d'espèces différentes selon le type d'humus qui formera l'horizon supérieur du sol.

La partie Nord de la commune est occupée par des boisements. Les sols y sont acides mais on note ponctuellement des affleurements marneux. Ces affleurements sont aussi présents sur les rebords de l'"éperon" viticole, à la confluence de la Sauldre et du Cher.

Sur ces sols bien exposés peut se développer çà et là, une végétation de type "pelouse" calcicole. Ces milieux herbacés sont très intéressants du fait de la présence d'une flore inféodée au substrat calcaire pauvre en éléments minéraux nutritifs et subissant des conditions de sécheresse importante du sol et de l'air. Ces zones potentiellement favorables pour diverses espèces remarquables sont d'étendue réduite et en régression car colonisées par des essences ligneuses qui lui font perdre leur principal intérêt.

Le boisement le plus remarquable actuellement recensé sur la commune de Selles-sur-Cher est un boisement alluvial localisé dans une boucle du Cher, entre la Fabrique et la Thizardière.

Il importe de noter que les bords du canal de la Sauldre sont, localement, colonisés par des boisements linéaires spontanés qui peuvent héberger des espèces rares ou remarquables. Ce patrimoine n'a pas encore fait l'objet d'inventaire systématique.

- Boisements simplifiés

Ces boisements sont représentés sur la commune par des parcelles de peupliers qui occupent les secteurs de prairies actuels et anciens de la plaine alluviale du Cher. Ces boisements sont le plus souvent pauvres en espèces végétales.

Des jardins et vergers "familiaux" sont présents dans le secteur viticole. Ils constituent des milieux dont l'intérêt floristique est, en général, faible. Cependant, ils représentent des milieux à forte potentialité pour l'accueil d'une avifaune diversifiée et spécifique.

• Milieux humides

Les fossés et les mares encore en eau sont des milieux naturels aux fortes potentialités biologiques notamment pour la faune (lieu de nidification, les batraciens et insectes biologiques inféodés aux milieux humides (libellules ...). Ces milieux occupent des surfaces modestes sur la commune.

Le ruisseau de Chambon et le fossé d'Avray drainent le pied du coteau de Champcol. Ce sont des milieux humides sensibles car ils forment l'ossature de zones humides linéaires constituées de milieux complexes et imbriqués (boisements, prés, haies, friches).

Analyse faune-flore-milieux naturels des zones d'urbanisation future

Les relevés et diagnostic milieux naturels et flore ont été réalisés par Philippe MAUBERT (CDPNE)

Les relevés et diagnostic faune ont été réalisés par Jean-Michel SERVEAU (Mission Nature)

ZAD de la Sauldre (St-Lazare)

milieux naturels

mosaïque de milieux agricoles exploités ou à l'abandon depuis plus ou moins longtemps sur des sols drainants généralement temporairement humides l'hiver. Des constructions précaires, à défaut d'être temporaires, ont été construites sur diverses parcelles de cette zone. Les milieux rencontrés sont :

des vignes

des jachères et jeunes friches post-culturelles

des prairies de fauche

des friches herbacées à graminées

des friches d'âges divers avec colonisation plus ou moins avancée par des ligneux (arbustes et jeunes arbres)

des fourrés de genêts à balais et/ou d'arbustes

des accrus (jeunes boisements spontanés) d'arbustes et de jeunes arbres

des boisements spontanés d'arbres

des boisements plantés, feuillus ou résineux

des vergers de fruitiers divers entretenus, négligés ou abandonnés

d'anciens jardins ou plantations d'espèces ornementales

flore des milieux présents sur la zone

- vignes

le Pâturin annuel

Poa annua

la Fétuque des prés

Festuca pratensis

la Houllque laineuse

Holcus lanatus

le Géranium à feuilles rondes

Geranium rotundifolium

l'Erodium bec de cigogne

Erodium cicutarium

la Potentille argentée

Potentilla argentea

la Vergerette du Canada

Conyza canadensis

le Chardon des champs

Cirsium arvense

le Liseron des champs

Convolvulus arvensis

l'Armoise commune

Artemisia vulgaris

l'Aristolochie

Aristolochia clematitis

- jachères et friches post-culturelles

la Vergerette du Canada

Conyza canadensis

le Géranium à feuilles rondes

Geranium rotundifolium

la Minuartie minime

Minuartia minima

le Pâturin annuel

Poa annua

le Buglosse des champs

Anchusa arvensis

le Rumex petite Oseille

Rumex acetosella

le Jonc des crapauds

Juncus bufonius

la Renoncule sarde

Ranunculus sardous

la Mibore minime

Mibora minima

le Coquelicot

Papaver rhoeas

une Vulpie

Vulpia sp.

l'Alchémille des champs

Aphanes arvensis

une Mâche

Valerianella locusta

le Laiteron rude	<i>Sonchus asper</i>
une Véronique	<i>Veronica sp.</i>
un Céraiste	<i>Cerastium sp.</i>
une Matricaire	<i>Matricaria sp.</i>
l'Andryale	<i>Andryala integrifolia</i>
la Houlique laineuse	<i>Holcus lanatus</i>
le Liseron des champs	<i>Convolvulus arvensis</i>
l'Oseille	<i>Rumex acetosa</i>
l'Oseille crépue	<i>Rumex crispus</i>
le Chardon des champs	<i>Cirsium arvense</i>
la Renouée persicaire	<i>Polygonum persicaria</i>
- friche herbacée graminéenne	
la Houlique laineuse	<i>Holcus lanatus</i> (Dominante)
la Fétuque des prés	<i>Festuca pratensis</i>
le Fromental	<i>Arrhenatherum elatius</i>
le Dactyle pelotonné	<i>Dactylis glomerata</i>
le Vulpin des prés	<i>Alopecurus pratensis</i>
le Brome mou	<i>Bromus hordeaceus</i>
le Pâturin commun	<i>Poa trivialis</i>
le Trèfle blanc	<i>Trifolium repens</i>
la Vesce cultivée	<i>Vicia sativa</i>
la Vesce hirsute	<i>Vicia hirsuta</i>
la Luzerne d'Arabie	<i>Medicago arabica</i>
le Lotier corniculé	<i>Lotus corniculatus</i>
le Sénéçon jacobée	<i>Senecio jacobea</i>
la Renoncule âcre	<i>Ranunculus acris</i>
le Liseron des champs	<i>Convolvulus arvensis</i>
le Millepertuis perforé	<i>Hypericum perforatum</i>
le Chardon des champs	<i>Cirsium arvense</i>
le Cerfeuil des fous	<i>Chaerophyllum temulum</i>
* la Renoncule à petites fleurs	<i>Ranunculus parviflorus</i> (espèce peu commune)
le Géranium disséqué	<i>Geranium dissectum</i>
la Vergerette du Canada	<i>Conyza canadensis</i>
la Canche caryophyllée	<i>Aira caryophylla</i>
un Myosotis	<i>Myosotis sp.</i>
- fourrés et accrus forestiers arbustifs	
la Ronce	<i>Rubus fruticosus agg.</i>
le Genêt à balais	<i>Cytisus scoparius</i>
le Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea</i>
le Prunellier	<i>Prunus spinosa</i>
l'Eglantier	<i>Rosa cf. canina</i>
l'Orme champêtre	<i>Ulmus minor</i>
le Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i> (juvénile)
le Frêne	<i>Fraxinus excelsior</i> (juvénile)
la Vigne	<i>Vitis sp.</i> (cultivar)
- boisements spontanés	
le Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>
le Pin sylvestre	<i>Pinus sylvestris</i>
l'Orme champêtre	<i>Ulmus minor</i>
le Robinier faux-Acacia	<i>Robinia pseudacacia</i>
le Frêne élevé	<i>Fraxinus excelsior</i>
le Bouleau	<i>Betula pendula</i>
l'Aubépine monogyne	<i>Crataegus monogyna</i>
le Prunellier	<i>Prunus spinosa</i>
le Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i>

le Saule roux	<i>Salix acuminata</i>
le Saule marsault	<i>Salix capraea</i>
le Saule fragile	<i>Salix fragilis</i>
un Eglantier	<i>Rosa cf. canina</i>
le Genêt à balais	<i>Cytisus scoparius</i>
la Vigne	<i>Vitis sp.</i> (cultivar)

faune

- mammifères

Huit espèces de mammifères ont pu être recensés par l'observation d'indices de présence. Pour la zone étudiée, ceux-ci représentent un cortège habituel vivant dans les différents milieux rencontrés.

Nous notons ainsi la présence de :

Hérisson d'Europe ; Taupe d'Europe ; Renard roux ; Blaireau Européen ; Fouine ; Lièvre d'Europe ; Lapin de garenne ; Chevreuil.

-oiseaux

Trente-six espèces d'oiseaux ont pu être identifiés lors des prospections. Ceux-ci ont été repérés grâce à leurs chants, ou par observation de visu. Ils représentent un cortège habituel des différents milieux présents sur le site. A l'évidence, ceux-ci trouvent, ici, des zones de refuges, de chasse, de glanage, ou de nidification.

Nous notons ainsi la présence de :

Accenteur mouchet ; Bergeronnettes grise; Bouvreuil pivoine ; Bruant jaune ; Bruant zizi ; Buse variable ; Chardonneret ; Corneille noire ; Coucou gris ; Etourneau sansonnet

;Faisan de Colchide ; Faucon crécerelle ; Fauvette grisette ; Geai des chênes ; Grive musicienne; Hironnelle des fenêtres ; Hironnelle rustique ; Linotte mélodieuse ; Lorient d'Europe ; Merle noir ; Mésange bleue ; Mésange charbonnière ; Moineau domestique ; Perdrix rouge ; Pic épeiche; Pic vert; Pie bavarde ; Pinson des arbres ; Pouillot véloce ; Rougegorge

;Pigeon ramier ; Serin cini ; Tourterelle des bois ; Tarier pâtre ; Troglodyte mignon. ;Verdier d'Europe.

- Amphibiens-reptiles

Dans ces groupes la **Grenouille agile** à été observée avec un individu dans la pointe du boisement au Nord-Ouest du périmètre d'étude. Le **Lézard vert** a été observé, en bordure des vignes et des friches sur la zone Sud-Ouest de la zone d'étude.

Il est probable que le site accueille davantage d'espèces communes pour la région, notamment le Lézard des murailles et la vipères aspic.

- odonates (libellules)

Seulement quatre espèces d'Odonates ont pu être observées, lors des prospections, uniquement sur les vieilles parcelles de cultures aujourd'hui en friche. Aucune zone humide permettant leurs reproduction n'est observée dans le périmètre d'étude. Nous notons cependant la présence de mare dans les pâturages situés à la pointe Nord-Ouest de ce dernier.

Nous notons ainsi, la présence de quelques espèces communes, avec : Agrion à larges pattes; Leste vert; Aeschne bleue; Gomphe à pinces

- lépidoptères (papillons)

C'est sur ce site que nous notons le plus grand nombre d'espèces (16). Celles-ci sont observées en nombres sur les bords de chemin, à proximité des friches et des lisières forestières.

Une espèce, le Tabac d'Espagne est indicatrice ZNIEFF. Celui-ci n'a été observé qu'avec un seul individu le long du chemin séparant le boisement et les vignes, au Nord-Ouest de la zone étudiée.

On note également la présence de : Vulcain; Hespérie du chiendent ; Cuivré fuligineux ; Piéride du chou ; Piéride de la rave; Citron ; Paon du jour; Belle Dame ; Robert le diable ; Myrtil ; Tristan ; Amaryllis ; Tircis ; Mégère/Satyre ; Argus bleu.

Zone de Turpinay Nord

Zone dont la lisière nord est déjà occupée par des habitations.

Milieux naturels et flore associée

- Fonds de propriétés avec arbres (pins, noyers, ...)

- Prairie semée (fauchée)

- Culture d'avoine

- Bande boisée de chênes

- Prairie en partie fauchée

la Houque laineuse

Holcus lanatus

l'Oseille crépue

Rumex crispus

la Marguerite

Leucanthemum vulgare

le Trèfle des prés

Trifolium pratense

le Compagnon blanc

Silene alba

la petite Oseille

Rumex acetosella

- boisement de chênes rudéralisé (présence de dépôts sauvages de déchets verts le long du chemin) :

le Chêne pédonculé

Quercus robur

le Pin sylvestre

Pinus sylvestris

un Peuplier

Populus X americana (cultivar)

le Robinier faux-Acacia

Robinia pseudacacia

le Noyer

Juglans regia

l'Erable sycomore

Acer pseudoplatanus

des Ronces

Rubus fruticosus agg.

le Lierre

Hedera helix

la Renouée du Japon

Fallopia japonica (espèce à caractère invasif)

l'Ortie dioïque

Urtica dioica (Dominante)

l'Aubépine monogyne

Crataegus monogyna

le Sureau noir

Sambucus nigra

Zones de Turpinay Sud

Cet îlot de boisement est déjà en partie (lisière Nord) transformé ou défriché du fait de l'implantation de constructions récentes et fait par ailleurs l'objet d'implantation d'e construction précaires (partie Est).

Milieux naturels et flore associée

- Bois de pins,

- clairière de coupe de pins recolonisée par des robiniers faux-acacia et des ronces

- bois de chênes

le Chêne pédonculé

Quercus robur

l'Aubépine monogyne

Crataegus monogyna

le Prunellier

Prunus spinosa

le Robinier faux-Acacia

Robinia pseudacacia

la Ronce

Rubus fruticosus (Dominant)

le Lierre

Hedera helix

le Chèvrefeuille des bois

Lonicera periclymenum

l'Herbe aux femmes battues

Tamus communis

le Géranium herbe à Robert	<i>Geranium robertianum</i>
la Fraise des bois	<i>Fragaria vesca</i>
- bois de pins sylvestres et pins maritimes	
le Pin sylvestre	<i>Pinus sylvestris</i>
le Pin maritime	<i>Pinus pinaster</i>
la Vigne	<i>Vitis sp. (cultivar)</i>
le Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i> (juvénile)
le Bouleau	<i>Betula pendula</i> (juvénile)
des Ronces	<i>Rubus fruticosus agg.</i>
le Millepertuis perforé	<i>Hypericum perforatum</i>
le Carex glauque	<i>Carex flacca</i>
le Polypode	<i>Polypodium vulgare</i>
le Capillaire noir	<i>Asplenium adiantum-nigrum</i>
- bande herbeuse fauchée au carrefour de routes et lisière du bois	
le Fromental	<i>Arrhenatherum elatius</i>
la Houlque laineuse	<i>Holcus lanatus</i>
le Dactyle pelotonné	<i>Dactylis glomerata</i>
le Trèfle des prés	<i>Trifolium pratense</i>
le Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>
l'Oseille	<i>Rumex acetosa</i>
la Centaurée des prés	<i>Centaurea thuillieri</i>
la Gesse des prés	<i>Lathyrus pratensis</i>
le Séneçon jacobée	<i>Senecio jacobea</i>
la Renoncule âcre	<i>Ranunculus acris</i>
l'Achillée sternutatoire	<i>Achillea ptarmica</i>
un Ail	<i>Allium sp.</i>
le Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>
le Pin sylvestre	<i>Pinus sylvestris</i>
l'Orme champêtre	<i>Ulmus campestris</i>
le Tremble	<i>Populus tremula</i>
le Saule marsault	<i>Salix capraea</i>
le Saule roux	<i>Salix acuminata</i>
un Eglantier	<i>Rosa cf. canina</i>
le Prunellier	<i>Prunus spinosa</i>
des Ronces	<i>Rubus fruticosus agg.</i>
le Lierre	<i>Hedera helix</i>
l'Herbe aux femmes battues	<i>Tamus communis</i>
la Vigne	<i>Vitis sp. (cultivar)</i>

Zone de Saugirard Sud

Fonds de propriétés aménagées, avec petits plans d'eau avec typhas et plantations de pins ou peupliers trembles et milieux herbacés associés,

Milieus naturels et flore associée

- Accrus forestiers et milieux herbacés prairiaux (probablement d'anciennes cultures) sur sables plus ou moins temporairement humides en hiver-printemps, avec :

le Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>
le Peuplier tremble	<i>Populus tremula</i>
le Bouleau	<i>Betula pendula</i>
le Pin sylvestre	<i>Pinus sylvestris</i>
le Robinier faux-Acacia	<i>Robinia pseudacacia</i>
le Saule roux	<i>Salix acuminata</i>
le Genêt à balais	<i>Cytisus scoparius</i>

des Ronces	<i>Rubus fruticosus agg.</i>
le Lierre	<i>Hedera helix</i>
le Chèvrefeuille des bois	<i>Lonicera periclymenum</i>
la Houlque laineuse	<i>Holcus lanatus</i>
la Flouve odorante	<i>Anthoxanthum odoratum</i>
un Chiendent	<i>Elytrigia sp</i>
le Dactyle pelotonné	<i>Dactylis glomerata</i>
le Fromental	<i>Arrhenatherum elatius</i>
le Jonc acutiflore	<i>Juncus acutiflorus</i>
la Luzule champêtre	<i>Luzula campestris</i>
le Trèfle blanc	<i>Trifolium repens</i>
le Lotier corniculé	<i>Lotus corniculatus</i>
la Vesce hirsute	<i>Vicia hirsuta</i>
la Vesce à feuilles étroites	<i>Vicia angustifolia</i>
la Vesce cracca	<i>Vicia cracca</i>
la Gesse des prés	<i>Lathyrus pratensis</i>
la Gesse hirsute	<i>Lathyrus hirsutus</i>
le Trèfle campestre	<i>Trifolium campestre</i>
le Trèfle des champs	<i>Trifolium arvense</i>
la Marguerite	<i>Leucanthemum vulgare</i>
la Centaurée des prés	<i>Centaurea thuillieri</i>
le Sénéçon jacobée	<i>Senecio jacobea</i>
l'Achillée millefeuille	<i>Achillea millefolium</i>
la Campanule raiponce	<i>Campanula rapunculus</i>
le Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>
la Renoncule âcre	<i>Ranunculus acris</i>
le Géranium disséqué	<i>Geranium dissectum</i>
le Gaillet vrai	<i>Galium verum</i>
le Gaillet mou	<i>Galium mollugo</i>
la Pimpinelle saxifrage	<i>Pimpinella saxifraga</i>
l'Oseille	<i>Rumex acetosa</i>
la petite Oseille	<i>Rumex acetosella</i>
le Millepertuis perforé	<i>Hypericum perforatum</i>
la Porcelle glabre	<i>Hypochoeris glabra</i>
le Sédum élégant	<i>Sedum forsterianum</i>
la Piloselle	<i>Hieracium pilosella</i>
la Renoncule sarde	<i>Ranunculus sardous</i>
le Compagnon blanc	<i>Silene alba</i>
l'Erigeron annuel	<i>Erigeron annuus</i>
la Linaire commune	<i>Linaria vulgaris</i>
la Carotte sauvage	<i>Daucus carota</i>
l'Asperge officinale	<i>Asparagus officinalis</i>
un Ail	<i>Allium sp.</i>
la Vigne	<i>Vitis vinifera (cultivar)</i>
- Petit bois de trembles, avec en sous-étage :	
le Saule roux	<i>Salix acuminata</i>
le Bouleau	<i>Betula pendula</i>
le Genêt à balais	<i>Cytisus scoparius</i>
le Pin sylvestre	<i>Pinus sylvestris</i>
des Ronces	<i>Rubus fruticosus agg.</i>
la Vigne	<i>Vitis vinifera (cultivar)</i>
la Digitale pourpre	<i>Digitalis purpurea</i>
la Fougère mâle	<i>Dryopteris filix-mas</i>
l'Andryale	<i>Andryala integrifolia</i>

faune des zones « la Bondice, Turpinay et Saugirard »

- mammifères

Sept espèces de mammifères ont pu être recensés par l'observation d'indices de présence. Pour la zone étudiée, ceux-ci représentent un cortège habituel vivant dans les différents milieux rencontrés.

Nous notons ainsi la présence de :

Hérisson d'Europe ; Taupe d'Europe ; Renard roux ; Fouine ; Ecureuil roux; Mulot sylvestre ; Lapin de garenne; Sanglier ; Chevreuil.

- oiseaux

C'est sur ce site que nous notons le plus de diversité pour l'avifaune avec quarante-six espèces qui ont pu être identifiés lors des prospections. Ceux-ci ont été repérés grâce à leurs chants, ou par observation de visu. Parmi elles, il est à noter la présence du Grimpereau des bois, espèce indicatrice ZNIEFF. Pour la plus remarquable, nous pouvons citer l'observation de la Bondrée apivore qui niche probablement sur le secteur.

Ces espèces représentent un cortège diversifié des différents milieux présents sur le site. A l'évidence, ceux-ci trouvent, ici, des zones de refuges, de chasse, de glanage, et de nidification.

Nous notons ainsi la présence de :

Accenteur mouchet ; Bondrée apivore ; Bruant jaune ; Bruant zizi ; Buse variable ; Chardonneret ; Chouette hulotte; Corneille noire ; Coucou gris; Epervier d'Europe ; Faisan de Colchide; Faucon crécerelle ; Fauvette à tête noire ; Fauvette des jardins ; Geai des chênes; Grimpereau des bois ; Grive musicienne; Hibou moyen-duc ; Merle noir ; Mésange à longue queue; Mésange bleue ; Mésange charbonnière; Mésange noire; Perdrix rouge; Pic épeiche; Pic vert; Pigeon ramier ; Pinson des arbres ; Pipit des arbres ; Pouillot véloce ; Rougegorge ; Sittelle torchepot ; Tourterelle des bois ; Troglodyte mignon ; Verdier d'Europe.

- amphibiens-reptiles

Deux espèces de reptiles ont pu être observées lors des prospections, l'Orvet sur la principale allée forestière et le Lézard vert, au niveau des jardins à L'Ouest de la zone d'étude.

- odonates

Pour les libellules trois espèces ont été repérées, sur une petite parcelle de culture à gibier: Nymphe au corps de feu, Gomphe à pinces, Sympétrum rouge-sang.

- lépidoptères

Sept espèces communes ont pu être observées. Leur présence n'a été notée que sur des parcelles de jardins.

Ont été observés : Vulcain; Piéride du chou; Citron; Paon du jour; Myrtil; Amaryllis; Robert le diable

Zone au Nord de la route de Turpinay, à l'Est de la rue des Bondormis

Petite zone en arrière de l'alignement d'habitations de la route de Turpinay

Milieux naturels et flore associée

- Petit bois de pins noirs âgés d'environ 20 ans, avec, en sous bois un tapis diffus et discontinu comprenant

des Ronces *Rubus fruticosus agg.*

le Fromental *Arrhenatherum elatius*

le Sénéçon jacobée *Senecio jacobea*

le Sédum élégant *Sedum forsterianum*

- Friche herbacée à base de graminées, avec début de colonisation par les ligneux

le Fromental *Arrhenatherum elatius* (Dominant)

la Houlique laineuse *Holcus lanatus* (Dominant)

la Carotte sauvage *Daucus carota*

le Sénéçon jacobée	<i>Senecio jacobea</i>
l'Oseille	<i>Rumex acetosa</i>
le Gaillet vrai	<i>Galium verum</i>
l'Achillée millefeuille	<i>Achillea millefolium</i>
le Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>
la Vesce cultivée	<i>Vicia sativa</i>
le Compagnon blanc	<i>Silene alba</i>
le Liseron des champs	<i>Convolvulus arvensis</i>
l'Armoise commune	<i>Artemisia vulgaris</i>
le Millepertuis perforé	<i>Hypericum perforatum</i>
l'Asperge sauvage	<i>Asparagus officinalis</i>
le Genêt à balais	<i>Cytisus scoparius</i>
des Ronces	<i>Rubus fruticosus agg.</i>
le Bouleau	<i>Betula pendula</i>
des Pins	<i>Pinus sp.</i>
-Fourrés et accrus de Ronces, Saules, Pins	

Zone de Bezaine

Zone enclavée à l'arrière d'habitations construites sur quatre routes, au Sud de la RD 54

Milieus naturels et flore associée

Mosaïque de milieux :

Cultures,

Vergers,

Arbres fruitiers,

Potagers,

Jachères,

Friches jeunes,

Prés,

Accrus de feuillus

Plantation de pins sylvestres

Au niveau de la friche jeune, on note, en particulier, la présence de

la Houlque laineuse

Holcus lanatus

la Luzerne cultivée

Medicago sativa

la Minette

Medicago lupulina

la Vesce cracca

Vicia cracca

un Mélilot

Melilotus sp.

le Plantain lancéolé

Plantago lanceolata

le Pissenlit

Taraxacum officinale

la Carotte sauvage

Daucus carota

l'Oseille crépue

Rumex crispus

la Vipérine

Echium vulgare

le Compagnon blanc

Silene alba

un Crépis

Crepis sp.

un Bouillon blanc

Verbascum thapsus

le Liseron des champs

Convolvulus arvensis

une Matricaire

Matricaria sp.

le Coquelicot

Papaver rhoeas

la Vergerette du Canada

Conyza canadensis

faune

- mammifères

Seulement trois espèces de mammifères ont pu être recensés par l'observation d'indices de présence. Celles-ci sont communes et de large amplitude dans la région..

Nous notons ainsi la présence du Hérisson d'Europe et de la Taupe d'Europe dans le jardin, et des fécès de Belette, sur le talus bordant la petite route à l'Ouest.

- oiseaux

Quinze espèces d'oiseaux ont pu être observés, au moins momentanément sur la parcelle. Ceux-ci représentent un cortège habituel des parcs et jardins des zones semi-urbanisées, Ils trouvent, ici, essentiellement une zone de glanage.

Nous notons ainsi la présence de :

Accenteur mouchet ; Bergeronnette grise; Bruant jaune; Chardonneret; Etourneau sansonnet; Linotte mélodieuse; Merle noir ; Mésange bleue ; Moineau domestique; Pic épeiche; Pie bavarde ; Pigeon ramier ; Rougegorge; Troglodyte mignon; Verdier d'Europe.

- amphibiens-reptiles

Aucun animal des ces groupes n'a été observé lors des prospections.

- odonates

Seul l'Agrion à larges pattes a pu être observé, en faible quantité sur le site.

- lépidoptères

Sur ce site, nous ne notons que la présence de six espèces communes à ce type de milieu, avec : Vulcain ; Piéride du chou ; Piéride de la rave ; Citron ; Myrtil ; Paon du jour.

Synthèse patrimoniale faune

(par Jean-michel SERVEAU (Mission Nature)

Tableaux récapitulatifs

Légende tableaux :

En Gras = espèces protégées au niveau national

Dans colonne ZNIEFF : **X** = espèce déterminante en Région Centre

Dans colonne DH : **II** = espèce inscrite en annexe II de la Directive Habitat ;

IV = espèce inscrite en annexe IV de la Directive Habitat

MAMMIFERES	Noms communs	Noms scientifiques	Znieff	DH
	INSECTIVORES			
	Herisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>		
	Taupe d'Europe	<i>Talpa europea</i>		
	CARNIVORES			
	Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>		
	Blaireau Européen	<i>Meles meles</i>		
	Fouine	<i>Martes foina</i>		
	Belette	<i>Mustela nivalis</i>		
	RONGEURS			
	Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>		
	Mulot sylvestre	<i>Apodemus sylvaticus</i>		

	LAGOMORPHES			
	Lièvre d'Europe	<i>Lepus capensis</i>		
	Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>		
	ARTIODACTYLES			
	Sanglier	<i>Sus scrofa</i>		
	Chevreuil	<i>Capreolus capreolus</i>		

Onze espèces terrestres

OISEAUX			
	Noms communs	<i>Noms scientifiques</i>	Znieff
	Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	
	Bergeronnettes grise	<i>Motacilla alba</i>	
	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	
	Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrula pyrrula</i>	
	Bruant jaune	<i>Emberizina citrinella</i>	
	Bruant zizi	<i>Emberizina cirulus</i>	
	Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	
	Chardonneret	<i>Carduelis carduelis</i>	
	Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	
	Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	
	Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	
	Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	
	Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	
	Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	
	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	
	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	
	Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	
	Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	
	Geai des chênes	<i>Garrulus garrulus</i>	
	Grimpereau des bois	<i>Certhia familiaris</i>	X
	Grive draine	<i>Turdus viscicorus</i>	
	Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	
	Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	
	Hirondelle des fenêtres	<i>Delichon urbica</i>	
	Hirondelles rustique	<i>Hirundo rustica</i>	
	Linotte mélodieuse	<i>Acanthis cannabina</i>	
	Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	
	Merle noir	<i>Turdus merula</i>	
	Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	
	Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	
	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	
	Mésange noire	<i>Parus ater</i>	
	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	

	Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	
	Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	
	Pic vert	<i>Picus viridis</i>	
	Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	
	Pigeon domestique	<i>Columba columba</i>	
	Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	
	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	
	Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	
	Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	
	Rougegorge	<i>Erithacus rubecula</i>	
	Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	
	Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	
	Sittelle torchepot	<i>Sitta europea</i>	
	Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	
	Tarier pâtre	<i>Saxicola torquata</i>	
	Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodites</i>	
	Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	

Cinquante espèces, dont une déterminante Znieff : le Grimpereau des bois

AMPHIBIENS				
	Noms communs	Noms scientifiques	Znieff	DH
	ANOURES			
	Grenouille verte	<i>Rana esculenta/lessonae</i>		
	Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>		
	Vipère aspic	<i>Vipera aspis</i>		
	Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>		
	Lézard vert	<i>Lacerta viridis</i>		

Deux espèces d'amphibiens et trois de reptiles

ODONATES				
	Noms communs	Noms scientifiques	Znieff	DH
	ZYGOPTERES			
	Nymphe au corps de feu	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>		
	Agrion à larges pattes	<i>Plactinemis pennipes</i>		
	Leste vert	<i>Lestes viridis</i>		
	ANYSOPTERES			
	Aeshne bleue	<i>Aeshna cyana</i>		
	Gomphe à pinces	<i>Onychogomphus forcipatus</i>		
	Sympétrum rouge-sang	<i>Sympetrum sanguineum</i>		

Seulement six espèces d'Odonates

LEPIDOPTERES				
	Noms communs	<i>Noms scientifiques</i>	Znieff	DH
	RHOPHALOCERES			
	Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>		
	Hespérie du chiendent	<i>Thymelicus acteon</i>		
	Cuivré fuligineux	<i>Heodes tityrus</i>		
	Piérade du chou	<i>Pieris brassicae</i>		
	Piérade de la rave	<i>Artogeia rapae</i>		
	Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>		
	Paon du jour	<i>Inachis io</i>		
	Belle Dame	<i>Cynthia cardui</i>		
	Robert le diable	<i>Polygonia c-album</i>		
	Tabac d'Espagne	<i>Argynnis paphia</i>	X	
	Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>		
	Tristan	<i>Aphantopus hyperantus</i>		
	Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>		
	Tircis	<i>Pararge aegeria</i>		
	Mégère/Satyre	<i>Lasiommata megera</i>		
	Argus bleu	<i>Plyomatus icarus</i>		

Seize espèce dont une déterminante Znieff :le Tabac d'Espagne

Diagnostic patrimonial sur les milieux naturels

La commune de Selles-sur-Cher possède un territoire composé de milieux naturels et semi-naturels diversifiés. Il s'y trouve, en effet, tous les stades évolutifs depuis les communautés végétales pionnières jusqu'aux boisements susceptibles de se développer sur les divers types de sols présents ici.

Plusieurs de ces milieux présentent un intérêt écologique certain :

- Les **prairies alluviales naturelles de la vallée du Cher (Fouzon)** à l'Ouest de la commune, de la partie aval de la vallée de la Sauldre et des abords du ruisseau de Chambon sont les principaux milieux à prendre en compte en priorité. En effet, les prairies alluviales de fauche sont en voie de forte régression partout en France. Or ces milieux semi-naturels comportent un certain nombre d'espèces végétales rares ou peu communes. De plus, leur intérêt réside dans leur composition floristique diversifiée formant des combinaisons spécifiques originales et bien caractéristiques des associations végétales liées aux alluvions sableuses inondables.

Au delà de l'intérêt du site lié à une flore et une végétation remarquable, ces prairies constituent le biotope relictuel de population d'oiseaux en très forte régression à l'échelon national. Les vallées du Fouzon et du Cher représentent pour eux leurs derniers sites d'accueil en Loir-et-Cher.

C'est pourquoi la sauvegarde de larges secteurs de prairies alluviales inondables et fauchées annuellement est nécessaire pour assurer le maintien de ces richesses naturelles exceptionnelles à l'échelon départemental voire régional.

Les milieux herbacés de la vallée du Cher et plus particulièrement de la vallée du Fouzon ont une richesse naturelle élevée, en particulier les secteurs en prairies naturelles et en marais. Les prairies au Nord-Ouest de la RD 17 sont inventoriées en ZNIEFF, ZICO et sont proposées au réseau Natura 2000 ce qui montre toute leur sensibilité écologique. De plus certaines de ces parcelles appartiennent au Conservatoire des Sites de Loir-et-Cher ou au Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre, structures qui ont pour objectifs de conserver et gérer des milieux naturels remarquables.

Par ailleurs, des zones plus réduites de prairies alluviales naturelles sont également présentes sur le territoire communal sur la rive droite de la Sauldre, essentiellement entre St Lazare et le pont-canal mais aussi au Nord des hameaux de la frange septentrionale de la commune.

- Des **boisements diversifiés** sont également à prendre en compte.

Ils sont de deux type :

des boisements alluviaux, ceux qui se développent dans les boucles du Cher notamment au « Tour au Lièvre », et, dans une moindre mesure, « Les Blandinières » et le long du canal de Berry au « Champ de l'Aumône »,

des boisements neutro-calcicoles, çà et là, dans quelques petites zones plutôt marneuses.

Cependant, **globalement**, une grande partie du territoire communal ne possède pas de sensibilité écologique forte. En effet, les terres actuellement en cultures hébergent généralement une faune et une flore souvent pauvres et banales. Beaucoup d'autres milieux naturels et semi-naturels (friches, fourrés, boisements simplifiés, ...) ne possèdent pas, non plus, d'espèces particulièrement remarquables. Il sont, cependant, souvent en connexion et jouent le rôle d'espaces-relais entre des zones humides ou des massifs boisés identifiés comme espaces riches et sensibles, refuges où nombre d'espèces sauvages de faune et de flore peuvent subsister ; A ce propos, on notera qu'il existe une bonne connectivité des milieux entre l'Est et l'Ouest de la commune. De nombreux corridors existent, notamment le long des principales routes, des rivières et du canal, tous orientés selon le même axe directionnel. Par contre, la connectivité entre milieux est, à l'évidence, beaucoup plus limitée, au moins pour les animaux non volant, entre les secteurs septentrional et méridional de la commune du fait que les mêmes routes, rivière et canal font obstacle aux déplacements Nord-Sud des animaux terrestres.

En ce qui concerne **les zones d'urbanisation future** que nous avons pu étudier de façon détaillée, il convient de préciser que :

Il n'existe pas de cours d'eau ou de milieux humides,

Il n'y a pas de site naturel réglementairement protégé (Réserve Naturelle Nationale, Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope, site Natura 2000),

Aucun habitat et aucune espèce végétale ou animale d'intérêt européen au titre de la directive « faune-flore-habitats » n'a été observé.

En conclusion, bien que la commune de Selles-sur-Cher soit dotée d'un patrimoine naturel diversifié, identifié et reconnu par des zonages réglementaires (Natura 2000) et d'alerte (Znieff), les zones d'urbanisation future étudiées rassemblent divers milieux et espèces associées sans sensibilité écologique particulière et abondants par ailleurs sur la commune, comme sur les communes voisines de la Vallée du Cher. De ce fait, le patrimoine naturel présent ne parait pas induire d'incompatibilité ni de fortes contraintes pour l'urbanisation de ces zones.